

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le train de la préservation de la biodiversité est en marche. Le présent avis est une nouvelle étape pour la « vulgarisation », l'appropriation par tous de cet enjeu sociétal. Cet élan doit être à l'image d'un TGV et l'urgence nous commande d'agir mobilisés, avec le concours de tous et coordonnés.

Parmi les nombreuses préconisations, le groupe de l'UNAF a fait le choix de mettre l'accent sur deux d'entre elles :

il partage les recommandations faites dans l'avis touchant à l'éducation et rejoint celles proposant de faciliter et de relancer l'organisation des « classes vertes » renommées classes de nature, en lien avec les collectivités et les associations. Certaines Unions départementales des associations familiales (UDAF) ont déjà largement investi dans cette voie, ayant compris que les changements de comportement en profondeur se font à l'échelle d'une génération. L'appropriation des multiples dimensions de la biodiversité passe par l'éducation et, comme bien d'autres sujets, il faut concentrer les efforts sur les générations futures pour être sûrs que les messages sont bien passés. Le retour des enfants vers leurs parents du bon usage du patrimoine naturel et du maintien de sa diversité est certainement le meilleur moyen d'une prise de conscience collective et d'un développement de pratiques responsables pour favoriser le civisme écologique. Pour prolonger sur ce thème, les dispositifs « vacances de découverte en famille » et autres peuvent être également les supports appropriés pour sensibiliser sur les sujets de biodiversité. En tout état de cause, le soutien aux bénévoles et associations manquent encore malheureusement de reconnaissance, notamment financière, sur ces dispositifs ;

les recommandations visant à faire un lien plus systématique entre santé et biodiversité retiennent toute l'attention du groupe de l'UNAF. L'existence et la bonne gestion des écosystèmes sont garants de bonne santé. La préservation de la biodiversité recouvre donc également un enjeu de santé publique à prendre en compte et à valoriser.

Le groupe de l'UNAF regrette toutefois que le présent avis dépasse la préservation de la biodiversité pour proposer des pistes de réflexion plus générales. Ainsi, pour les associations de la protection de la nature et de l'environnement, l'avis demande d'engager une réflexion sur le statut du bénévole. La biodiversité ne peut être le déclencheur de cette réflexion, qui au demeurant, n'est pas nouvelle et concerne de façon plus globale tout le secteur associatif. Ce sujet nécessiterait en soi un rapport et un avis de notre Conseil.

Enfin le groupe de l'UNAF constate que le produit éventuel d'une taxation des transactions financières trouve, avant même de voir le jour, de multiples affectations nécessitant un examen particulier et même à plus grande échelle une remise à plat de notre système fiscal.

La remarque sur le statut du bénévolat a été prise en compte lors de la séance d'amendements et le groupe de l'UNAF a voté l'avis.